Envoyé en préfecture le 22/07/2026
Reçu en préfecture le 22/07/2026
Publié le
ID : 022-212201826-20260722-DEC_EMPRUNT_26-DE

Mairie de Plélo - Place du 11 novembre - 22170 PLÉLO
☎ 02 96 79 53 53 - ✉ mairie@plelo.fr
Site internet : www.plelo.fr

DÉCISION DU MAIRE

(Annule et remplace la décision du 21 juillet 2026)

Le Maire de la commune de PLÉLO,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n ° 26-03-26-010 du Conseil Municipal du 26 mars 2026, reçue en sous-préfecture le 27 mars 2026, portant délégation de pouvoir au Maire, l'autorisant notamment à procéder dans les limites fixées par le conseil municipal à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change ainsi que prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au « a » de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du « c » de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires,

Vu la délibération n ° 09-07-26-002 du Conseil Municipal du 9 juillet 2026, reçue en préfecture le 21 juillet 2026, portant autorisation au maire à réaliser un emprunt de 700 000 € auprès du Crédit Mutuel de Bretagne,

Vu la proposition de financement du Crédit Mutuel de Bretagne en date du 8 juillet 2026,

Considérant la nécessité de financer les investissements inscrit au budget, par l'emprunt auprès d'un établissement bancaire,

Considérant la consultation du 19 juin 2026 auprès d'établissements bancaires et l'analyse des offres en résultant,

Considérant l'offre faite par le Crédit Mutuel de Bretagne en date du 8 juillet 2026 pour un prêt de 700 000 €,

Considérant que, par délibération du 9 juillet 2026 susvisée, le Maire a reçu délégation du Conseil Municipal pour signer le contrat d'emprunt pour un montant de 700 000 €,

Envoyé en préfecture le 22/07/2026
Reçu en préfecture le 22/07/2026
Publié le
ID : 022-212201826-20260722-DEC_EMPRUNT_26-DE

Décide :

Article 1 : De signer un contrat avec le Crédit Mutuel de Bretagne pour un emprunt de 700 000 €.

Article 2 : Les caractéristiques de l'emprunt sont les suivantes :

• Emprunteur	Commune de Plélo
• Montant	700 000 €
• Durée	180 mois
• Taux d'intérêt	3,54 %
• Type d'amortissement du capital	linéaire
• Périodicité	trimestrielle
• Frais de dossier	700 €

Article 3 : La Directrice des Services et le Comptable Public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Plélo, le 22 juillet 2026

Le Maire,

Jérémy MEURO

